

## « Le cyberharcèlement scolaire s'est complètement banalisé »

A l'occasion de la première Journée internationale de lutte contre le harcèlement scolaire, la directrice générale de l'association e-Enfance, Justine Atlan, a expliqué que la cyberviolence s'accélère en ligne.

Propos recueillis par Clémence Duneau

Publié le 05 novembre 2020 à 19h35 - Mis à jour le 07 novembre 2020 à 19h18

Le confinement du printemps semble avoir durablement bousculé nos pratiques numériques, tout particulièrement auprès des adolescents qui se sont retrouvés en première ligne face à la cyberviolence. Décryptage avec **Justine Atlan**, directrice générale de l'association e-Enfance.

### Le phénomène du cyberharcèlement s'est-il généralisé aujourd'hui ?

Contrairement à ce qui se passait il y a une petite dizaine d'années, il n'y a, aujourd'hui, pas un seul collège ou lycée qui ne fait pas face aux problématiques de cyberharcèlement. Ce phénomène s'est complètement banalisé. Toutes les situations de harcèlement scolaire se sont généralement poursuivies de façon numérique en 2020. Et les pratiques sont très diverses. Cela peut aller de la publication d'une photographie d'un camarade de classe pour mettre des commentaires humiliants ; ou bien le fait de commenter les publications d'une personne pour la menacer, l'humilier ; ça peut être de créer un groupe pour la classe en omettant volontairement d'intégrer certains élèves ; ou même de créer un faux profil pour se faire passer pour un camarade et à nouveau l'humilier en publiant des contenus en ligne. Certaines pratiques pouvant même aller jusqu'à l'incitation au suicide.

On peut parfois se poser cette question : mais pourquoi tous ces adolescents, qui sont si harcelés sur les réseaux sociaux, y restent ? Parce que, aujourd'hui, c'est presque impossible pour un adolescent de ne pas être sur les réseaux sociaux. Ce serait la double peine : il serait, cette fois-ci, complètement écarté de la vie sociale.

## **Y a-t-il des réseaux sociaux où le harcèlement scolaire est plus présent qu'ailleurs ?**

On ne peut pas dire qu'il y ait un réseau social qui favoriserait plus le cyberharcèlement scolaire qu'un autre, puisqu'ils sont très générationnels. Ceux qui ont plus de 20 ans aujourd'hui ont encore le réflexe d'aller sur Facebook ou Instagram. Les élèves qui ont 16 ans, 17 ans, c'est plus la génération Snapchat. Et ceux qui ont entre 13 et 14 ans vont plutôt aller sur TikTok. Les phénomènes de harcèlement se retrouvent donc sur chaque réseau en fonction de la classe d'âge.

## **Certaines tranches d'âge sont-elles plus touchées que les autres ?**

Toutes les classes d'âge sont concernées par le problème de cyberharcèlement, mais on s'aperçoit que le phénomène va très fortement s'installer autour des 13-14 ans, vers la fin du collège. C'est un âge où les enfants sont très fragiles et ont besoin de trouver des dynamiques de groupe qui vont souvent mener à l'exclusion de certaines personnes.

Il existe aussi du cyberharcèlement au lycée, en plus faible quantité, mais sous des formes plus violentes et plus souvent liées au développement de leur vie sexuelle. La sexualité les rend aussi plus fragiles, notamment pour les filles.

## **Quel a été l'impact du confinement sur le cyberharcèlement ?**

Avec la fermeture des écoles, le harcèlement scolaire, à proprement parler, a totalement chuté. Mécaniquement, il y a eu moins de cyberharcèlement lié au scolaire. En revanche, il y a eu beaucoup plus de cyberviolence sur Internet. Alors que les enfants étaient très surveillés pendant le confinement, les adolescents, eux, ont continué à être très seuls. En s'ennuyant sur Internet, à traîner sur des forums, à faire des rencontres, à se filmer, à se prendre en photo, à publier. Tout ça les a mis au contact de personnes parfois malveillantes, qui ont essayé de les escroquer, de leur faire du chantage.

Nous avons également dû traiter beaucoup de problèmes à caractère pornographique. Avec notamment le retour des comptes dits « fisha », qui ont explosé pendant le confinement : des comptes qui publient des photos dénudées d'adolescentes pour les « afficher ».

De nombreux jeunes garçons autour de 14 ans ont aussi été victimes de chantage à la webcam. C'est-à-dire qu'on leur propose un « plan cam » sur un réseau social avec des inconnus, puis on va les menacer de diffuser la vidéo dans laquelle ils se sont masturbés, s'ils ne paient pas ou ne donnent pas plus d'images.

## **Avec le retour à l'école, en septembre, ces pratiques ont-elles disparu ou évolué ?**

A la rentrée, on a très clairement observé une augmentation des cas de cyberharcèlement par rapport à septembre 2019, avec 26 % de cas supplémentaires. Ce qui est énorme. Parallèlement, les problèmes liés au harcèlement scolaire ont, eux, diminué de moitié par rapport à septembre 2019. Face à ce constat, on a effectivement l'impression que les usages numériques, y compris malveillants, ont pris plus d'importance à la suite du confinement.

## **Quelles solutions existent lorsqu'on fait face à du cyberharcèlement scolaire ?**

Le plus important, c'est d'encourager le dialogue, que ce soit avec les parents ou quelqu'un d'autre, puisque c'est normal de ne pas réussir à gérer une situation de harcèlement tout seul. Ensuite, c'est important d'avoir les bons réflexes numériques. C'est-à-dire garder des preuves en faisant des captures d'écran. Bloquer les auteurs, bien sûr, parce que cela ne sert à rien de continuer de subir des agressions en ligne. Et surtout signaler le problème à la plate-forme où a lieu le cyberharcèlement.

Il ne faut pas hésiter à contacter des associations dont le rôle est d'aider les victimes de cyberharcèlement scolaire [*Numéro de Net Ecoute, avec qui travaille l'association e-Enfance : 0-800-200-000*]. Notre association, e-Enfance, par exemple, peut signaler beaucoup plus rapidement auprès des réseaux sociaux les contenus problématiques et les faire retirer dans l'heure. Enfin, il faut évidemment partager les preuves de harcèlement au niveau de l'établissement scolaire, pour qu'ils sanctionnent les personnes coupables de harcèlement. Et dans les cas les plus graves, il y a, bien sûr, la possibilité de porter plainte.

**Clémence Duneau**